

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à AUTORISATION

Par arrêté n° 36-2023-07-20-00007 du 20 juillet 2023, une enquête publique sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

Société DCB LOGISTICS - Création d'une plateforme logistique, située sur la commune d'Etrechet

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue de la création d'une plateforme logistique sur le territoire de la commune d'Etrechet
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : Société DCB LOGISTICS - Immeuble l'Empreinte - 30 Quai Perrache - 69 002 LYON
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de création d'une plateforme logistique sur la commune d'Etrechet.
- ◆ **RUBRIQUE** : n° 4331 et 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – régime de l'autorisation.
- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du mercredi 27 septembre 2023 - 14h00 au jeudi 12 octobre 2023 – 12h00
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique est consultable :
 - sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
 - sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie d'Etrechet :
 - ◆ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
 - sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :
 - ◆ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
 - par courriel à l'adresse mail suivante : pref-be-ep-dcblogistics@indre.gouv.fr
Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>
 - sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie d'Etrechet ;
 - par correspondance à la mairie de Etrechet, 4 rue Sully - 36 120 Etrechet – à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.
 - Les contributions du public reçues avant le mercredi 27 septembre 2023 - 14h00 et après le jeudi 12 octobre 2023 – 12h00 ne seront pas prises en compte.
 - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Joffrey BALIAN, directeur technique de la Société DCB LOGISTICS, Immeuble l'Empreinte - 30 Quai Perrache 69 002 LYON ou joffrey.balian@dcb-logistics.com - 06 38 56 94 67 ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAUX Cedex.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- ◆ M. Dominique COUILLAUD, directeur d'établissement médico-sociaux en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
- ◆ Il siégera à la mairie de Etrechet, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :
 - le mercredi 27 septembre 2023 – de 14h00 à 17h00 ;
 - le lundi 9 octobre 2023 – de 9h00 à 12h00 ;
 - le jeudi 12 octobre 2023 – de 9h00 à 12h00.
- ◆ Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie d'Etrechet, à la préfecture de l'Indre, et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre (<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>).
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie d'Etrechet, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Châteaoux, Déols, Diors et Le Poinçonnet. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>